

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN  
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021**

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

**OBJET :** COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30

**DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2021**

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 24 février 2021, annexé à la présente délibération.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- Approuve le compte rendu

**DELIBERATION N°2 : VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020**

La Présidente présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		- 784 707.19		+ 636 263.63		-148 443.66
Opérations exercice 2020	394 298.92	1 051 527.81	1 142 268.68	1 468 652.31	1 536 567.60	2 520 180.12
Totaux exercice 2020		657 228.89		326 383.63		983 612.62
Résultats clôture 2020		<b>-127 478.30</b>		<b>+962 647.26</b>		<b>835 168.96</b>
Restes à réaliser	3 046 208.64	2 709 890.46				

<b>Résultats définitifs</b>		<b>-463.796.48</b>		<b>+ 962 647.26</b>		<b>+498 850.78</b>
-----------------------------	--	--------------------	--	---------------------	--	--------------------

Le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020, établi par le trésorier payeur.

La présidente sort de la salle.

Gwendoline Chaudoir met au vote le compte administratif et le compte de gestion 2020.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 tels que présentés ci-dessus.**

#### **DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**Le comité syndical, à l'unanimité, valide l'affectation de résultats suivante :**

**D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2021 : 127 478.30 €.**

**Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 046 208,64 €**

**Restes à réaliser en recette d'investissement : 2 709 890.46 €**

**Besoin de financement compte 1068 : 463 796,48 €**

**R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2021 : 498 850.78 €**

#### **DELIBERATION N°4 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

La présidente présente le budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de **3 672 537.72 €.**

Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

<b>Section investissement</b>			
<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Ligne budgétaire</b>	<b>recettes</b>
001 : déficit investissement reporté	127 478,30	1068 : Virement de la section de fonctionnement	463 796,48
Restes à réaliser en dépenses	3 046 208,64	Restes à réaliser en recette	2 709 890,46
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>3 173 686,94</b>		<b>3 173 686,94</b>
<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Ligne budgétaire</b>	<b>recettes</b>
60636 : vêtements de travail	1 500,00	002 : excédent de fonctionnement reporté	498 850,78
61523 : Voies et réseaux fonction 01 CABM	118 359,60		
61523 : Voies et réseaux fonction 05 AVTMONTS	0,00		
61523 : Voies et réseaux fonction 03 SUD HERAULT	40 968,70		
61523 : Voies et réseaux fonction 04 DOMITIENNE	0,00		
617 : Etudes et recherches	338 022,48		
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>498 850,78</b>		<b>498 850,78</b>
<b>TOTAL DEPENSES BS 2021</b>	<b>3 672 537,72</b>	<b>TOTAL RECETTES BS 2021</b>	<b>3 672 537,72</b>

Le détail des restes à réaliser est annexé au présent rapport.

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2020 comme suit :

**D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2021 : 127 478.30 €.**

**Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 046 208,64 €**

**Restes à réaliser en recette d'investissement : 2 709 890.46 €**

**Besoin de financement compte 1068 : 463 796,48 €**

**R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2021 : 498 850.78 €**

Il propose de réaliser des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Vote le budget supplémentaire 2021.**

#### **DELIBERATION N°5 : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE ET D'UN PRET RELAI : CHOIX DE(S) ETABLISSEMENTS BANCAIRES**

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **De retenir la Banque Postale pour le prêt de 200 000 € sur 3 ans ;**
- **De retenir la Banque postale pour la ligne de trésorerie de 200 000 €.**
- **D'autoriser la présidente à signer les conventions de prêt avec la Banque Postale.**

#### **DELIBERATION N°6 : MISE EN PLACE D'UN PRET RELAIS AVEC LA BANQUE POSTALE**

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique désormais pour notre structure une gestion de trésorerie adaptée aux investissements à intervenir. L'opération de protection de Sérignan-Tranche 3 d'un prêt relais de 200 000 € sur 3 ans. Après consultation de 3 établissements bancaires, l'offre proposée par la Banque postale a été retenue aux conditions suivantes :

**Objet** : pré financement de subventions

**Nature** : prêt relais

**Montant** : 200 000 €

**Durée** : 3 ans à compter de la date de versement des fonds

**Taux** : 0.530 %

**Base de calcul des intérêts** : 30/360

**Modalités de remboursement** : paiement trimestriel des intérêts. Remboursement total in fine.

**Date de versement des fonds** : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Juillet 2021

**Garantie** : néant

**Commission d'engagement** : 200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

**Modalités de remboursement anticipé** : Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Autorise madame la présidente à signer la convention de prêt relais avec la banque postale**

#### **DELIBERATION N°7 : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA BANQUE POSTALE**

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique désormais pour notre structure une gestion de trésorerie adaptée aux investissements à intervenir. L'opération de protection de Sérignan-Tranche 3 d'une ligne de trésorerie de 200 000 €. Après consultation de 3 établissements bancaires, l'offre proposée par la Banque postale a été retenue aux conditions suivantes :

**Objet** : financement des besoins de trésorerie

**Nature** : ligne de trésorerie utilisable par tirage

**Montant** : 200 000 €

**Durée** : 364 jours

**Taux** : 0.820 %

**Base de calcul des intérêts** : 30/360

**Modalités de remboursement** : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

**Date de prise d'effet du contrat** : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Juillet 2021

**Garantie** : néant

**Commission d'engagement** : 200.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

**Commission de non utilisation** : 0.150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant

**Modalités d'utilisation** : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Autorise madame la présidente à signer la convention de ligne de trésorerie avec la banque postale**

#### **DELIBERATION N°8 : PAPI D'INTENTION 2021-2022 : DEFINITION D'UNE STRATEGIE SUR LES OUVRAGES LITTORAUX EN LIEN AVEC LA GEMAPI. PORTAGE DE L'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTION. CONVENTION AVEC LES EPCI CONCERNES**

La mise en place de la compétence GEMAPI constitue l'occasion de parfaire la connaissance du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations. Sur le littoral cette notion de protection contre les inondations prend un sens élargi aussi bien aux effets de la submersion marine que de l'érosion du trait de côte.

Les éléments présents sur le littoral susceptibles d'impacter la submersion marine ou l'érosion sont nombreux qu'il s'agisse d'ouvrages en dur ou d'espaces naturels comme les cordons dunaires.

Un travail important d'analyse de leur rôle doit être mené à l'échelle de gestion pertinente, à savoir la cellule sédimentaire afin de définir leur intérêt vis-à-vis de la compétence GEMAPI et les modalités de prise en charge de cette compétence pour ces ouvrages : régularisation administrative, travaux de confortement voire de suppression.

L'étude à mener doit donc permettre, sur la base des inventaires disponibles, de définir pour les 3 EPCI concernés (Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée, la Domitienne), les ouvrages littoraux nécessaires à l'exercice de la compétence Gemapi ainsi qu'une proposition de programmation pluriannuelle de travaux.

Le montant estimatif de cette étude est estimé à 75 000 € H.T soit 90 000 € .TTC.

Le plan de financement prévisionnel, validé dans le PAPI d'intention 2021-2022, est le suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant sollicité en €
Etat	50	37 500
Département	20	15 000
Maître d'ouvrage	30	22 500

Afin de simplifier les démarches administratives et assurer toute la cohérence nécessaire, il est proposé que ce soit l'EPTB Orb Libron qui établisse le cahier des charges, mais également qui porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

L'autofinancement (part non subventionnée + TVA) sera entièrement pris en charge par les 3 EPCI concernés dans le cadre d'une convention de partenariat à intervenir.

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter le portage de l'opération mais de ne la lancer qu'à partir du moment où le plan de financement sera entièrement bouclé ;**
- **D'autoriser la présidente à solliciter l'Etat et le Département conformément au plan de financement validé par le PAPI Orb Libron ;**
- **D'autoriser la présidente à signer les conventions de partenariat à intervenir avec Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée et la Domitienne.**

**DELIBERATION N°9 : PAPI D'INTENTION 2021-2022 : ANIMATION 2021 DU PAPI D'INTENTION ORB-LIBRON 2021-2022. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021**

Le PAPI d'intention constitue une opportunité pour le territoire qui lui permet de :

- Compléter la connaissance des aléas et enjeux les moins investigués
- Faire émerger une dynamique sur la réduction de la vulnérabilité
- Définir le programme de travaux du futur PAPI complet
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondation ainsi que les citoyens dans les cadres étapes de concertation et de consultation du public.

Pour ce faire, l'EPTB Orb-Libron doit mettre en place une animation spécifique correspondant à un équivalent temps plein. Les missions à mener consistent en :

- La conduite des six opérations sous maîtrise d'ouvrages EPTB,
- Le suivi (assistance à maîtrise d'ouvrage) des opérations sous maîtrise d'ouvrage des EPCI
- L'animation spécifique à la problématique de la réduction de la vulnérabilité
- Le secrétariat et l'animation de la démarche du PAPI d'Intention
- La synthèse des éléments produits par les études structurantes, l'analyse environnementale, la note d'intégration du risque dans les documents d'urbanisme
- L'élaboration du dossier de PAPI Complet
- La consultation du public

L'organisation de l'EPTB Orb-Libron conduit à mobiliser l'ensemble des agents dans leurs missions quotidiennes pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de gestion du risque d'inondation, pleinement intégrée à la politique publique de l'Eau menée sur le territoire dans le cadre du SAGE et du Contrat de Rivière. Néanmoins deux postes d'ingénieur seront plus particulièrement chargés, à 50% de leur temps, de l'animation du PAPI d'Intention.

**Le montant estimatif de cette animation s'élève à 60 000 € pour l'année 2021.**

Le plan de financement prévisionnel, validé dans le PAPI d'intention 2021-2022, est le suivant :

<b>Partenaire</b>	<b>Taux d'aide en %</b>	<b>Montant sollicité en €</b>
<b>Etat</b>	50	30 000
<b>Maître d'ouvrage</b>	50	30 000

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser la présidente à solliciter l'Etat conformément au plan de financement validé par le PAPI Orb Libron ;**

Marie Pierre PONS donne les informations diverses :

- La restitution officielle du Plan de Gestion du delta de l'Orb aura lieu en sous-préfecture le 6 juillet prochain après midi ;
- Les formations SLGRI ont été un succès tant auprès des élus que des techniciens ;
- Le salon développement durable organisé le 6 mai dernier à Maureilhan a attiré un public nombreux.

Fin de séance : 16 heures.

**Béziers, le 19 mai 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**